



" ASSOCIATION AVICOLE DE MORTAIN ET SES ENVIRONS "

33^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

Sous le haut patronage de la SCAF, SNC, FFV et FFC

10 et 11 Janvier 2026

Salle du COSEC 50140 MORTAIN BOCAGE

Championnat de France du pigeon Carneau et Huppé Picard
Partenaire course aux points et Challenge du meilleur mâle du lapin club de France
Challenge tourterelles rieuses
Challenge NORMANDIE AVICULTURE

Règlement général

□ □

Art.1 : L'exposition d'Aviculture est ouverte à tous les aviculteurs amateurs sélectionneurs d'animaux de race pure. Tous les animaux devront être bagués, tatoués ou pastillés des années : 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025
Les oiseaux régis par la loi de Washington ne seront pas acceptés.

Art.2 : Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit :

Unités :	3.80 €
Couples : Oiseaux d'ornement (pas de volailles, ni de pigeons en couple)	5.00 €
Volières : Oies, Dindons, Palmipèdes (Préciser si Trio, couple, unité)	7.00 €
Cages d'échange et transit : 1 sujet par cage	2.00 €
Catalogue + Frais de secrétariat obligatoire	6.00 €

L'exposant retirant pour une raison quelconque un ou plusieurs lots, après inscription, ne pourra réclamer le montant des droits versés.

Art.3 : Toute déclaration d'inscription, lisiblement remplie, doit être adressée au secrétaire:

Monsieur Heuzé Pierrick "10 le calvaire " 50140 le Neufbourg 06.20.21.75.80

E.mail association : aamortain@hotmail.com

Elle doit être accompagnée du montant des inscriptions, réglée par chèque bancaire, libellé au nom de :

Association Avicole du Mortainais et de ses Environs

La clôture des inscriptions est fixée au **03 Décembre 2025 ou avant puisque que nous limitons le nombre de sujets à environ 1000**

Le comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à en motiver sa décision.

Art.4 : Les exposants peuvent mettre des animaux en vente en inscrivant le prix sur la déclaration d'inscription .Ce prix sera majoré de 20 % au profit de l'association organisatrice. Tous les sujets vendus, pourront être retirés immédiatement en la présence d'un commissaire.

Art.5 : Le comité de l'exposition prendra toutes les dispositions pour la bonne nourriture et la surveillance des animaux.
Cependant, il ne pourra être tenu responsable, en cas de décès, vols, changement de cage, perte de sujets et vols ou détérioration des emballages.

Art.6 : Mesures sanitaires : A l'arrivée, les sujets seront soumis à un contrôle vétérinaire. Il sera exigé un Certificat de vaccination contre la maladie de NEWCASTLE pour les pigeons et volailles **à joindre impérativement avec la déclaration d'inscription.**

Art.7 : Pendant les opérations du jury, l'entrée de l'exposition sera interdite à toute personne étrangère au comité d'organisation. Les récompenses seront décernées après décision du jury, désigné par le comité d'organisation. Les décisions du jury seront sans appel. **Les exposants pourront être remboursés en toute ou partie des frais de leurs inscriptions si l'exposition ne pouvait pas avoir lieu en raison de cas de force majeure**

Art.8 : Calendrier de l'exposition :

Jeudi 08 Janvier de 14 h à 19 h

Vendredi 09 Janvier à partir de 9h

Samedi 10 Janvier et Dimanche 11 Janvier à partir de 9h30

Dimanche 11 Janvier à 16 h 30

Championnat de France CARNEAU décaement 14h

Réception et mise en cage des animaux

Opération du jury

Ouverture au public et Bureau des ventes

Remise des récompenses et décaement

Art.9 : Principales récompenses :

☐ **Grand Prix SCAF : le meilleur jeune éleveur de moins de 18 ans non abonné SCAF**

☐ **Prix F.F.V. : le meilleur jeune éleveur volailles de moins de 18 ans (non cumulable avec le grand prix SCAF)**

☐ **Prix S.N.C.**

☐ **Challenge NORMANDIE AVICULTURE : Réservé aux adhérents des associations de Normandie aviculture**

☐

3 Grands Prix d'élevage : sur 8 sujets de même race et même variété : 1 Volailles – Palmipèdes oiseaux d'ornements - 1 Lapins cobayes - 1 Pigeons tourterelles

Pour participation aux prix d'élevage et prise en compte, il faut impérativement cocher 8 cases même race dans la colonne participation au prix d'élevage sur la feuille d'inscription

☐ **Prix de la ville de Mortain Bocage= GPE** Volailles -Palmipèdes oiseaux d'ornements

☐ **Prix du président d'honneur (Éric Pommier) = GPE** Lapins cobayes

☐ **Prix de la ville de Barenton = GPE** Pigeons tourterelles

Des « meilleurs sujets »(GPH) seront désignés par les juges dans les catégories suivantes :

Oiseaux d'Ornement, Palmipèdes, Dindons

Lapins petites races et Rex

Volailles Grande race Française

Lapins nains et Cobayes

Volailles Grande race Etrangère

Tourterelles

Volailles races naines

Pigeons : Suivant classement SNC

Lapins grandes races

(regroupement des catégories si nombre de sujet inférieur à 15)

Lapins races moyennes

Art.10 : Principales organisations et dotations dans le cadre de cette exposition :

☐ **Championnat de France des pigeons CARNEAU et HUPPE PICARD** Règlement du club

☐ **Course aux points du lapin club de France,Challenge du meilleur mâle du lapin club de France**

☐ **Challenge régional des Tourterelles rieuses** : Meilleur male et meilleure femelle

☐ **Challenge Normandie Aviculture**

☐

Art.11 : Le jury sera composé de juges officiels. Leurs décisions seront sans appel.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner certains «meilleurs sujets» dans certaines catégories si la qualité et ou le nombre d'animaux présentés sont insuffisants. Il pourra décerner autant de 97, 96, 95,... Les sujets ayant obtenus un Grand Prix d'Exposition, un titre de «meilleur sujet» dans leur catégorie peuvent concourir ensuite, dans le prix d'élevage ou les autres dotations de l'exposition.

Art.12 : Récompenses :

- Les Grands prix d'exposition, d'élevage et meilleurs sujets seront récompensés par un panier garni + 1 plaque

-Challenge Normandie aviculture : 1 grande plaque

-Prix d'ensemble : **classement uniquement du nombre de 97 et 96** : Coupes ou lot divers

-Pour tous les éleveurs : 1 récompense, personne ne repart les mains vides

Venez à MORTAIN vous y serez bien reçu, le but est de passer un bon moment de convivialité en aviculture

Art.13 : Les résultats du Palmarès pourront être obtenus à partir du vendredi 09 Janvier 2026 à partir de 20 h 30 en composant le

☐ 06.20.21.75.80 (Pierrick) ou le 06.69.54.60.15 (Sandrine). Merci de préparer vos N° de cages

Pour tous renseignements pendant l'exposition, vous pouvez appeler le 06.84.02.54.54. (Christian) ou 06.69.54.60.15 (Sandrine)

Art.14 : L'enlogement et le décagement de fin exposition se fera **obligatoirement** en présence d'un commissaire

Le commissaire général : Christian GANNE

La présidente : Sandrine GANNE